



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 20/04/2023
Date d'affichage de la convocation : 20/04/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 24/04/2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR 2023

ID : 033-213301435-20230424-2023_042-DE

S²LOW

Délibération n° 2023-042

Lundi 24 Avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Nathlaie TRIGANT – Benoit DULAU – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DU FDAEC 2023 POUR LA RESTAURATION ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Vu le projet de restructuration des bureaux administratifs et de mise en accessibilité,
Vu les devis demandés à ce jour, pour la réalisation de l'opération,
Vu les Commissions Finances du 12 décembre 2022 et du 17 janvier 2023,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements recevant du public et de l'exercice des missions de service public, le bâtiment de la Mairie a été identifié comme priorité pour la réalisation d'aménagement rendus nécessaires pour répondre aux obligations légales en la matière, mais également aux demandes toujours plus nombreuses des administrés de la commune.

Un besoin de réorganiser les services de la commune aujourd'hui concentré dans un « open space » sans un espace dédié à l'accueil du public propre et réglementaire, rend l'exercice des missions des services administratifs délicat.

C'est pourquoi, il a été décidé à ce jour de restructurer les bureaux de la Mairie pour permettre au service d'accueillir l'ensemble du public en répondant aux exigences de l'accessibilité, par la mise en place d'une banque d'accueil adaptée, d'un bureau en rez-de-chaussée utilisable par tous pour plus de confidentialité, ainsi que de l'aménagement de bureaux propres à chaque métier pour améliorer les conditions de travail du personnel en place.

Un projet de réaménagement des locaux a donc été déterminé sur l'ensemble du bâtiment, comprenant la création et l'aménagement de bureaux, l'installation de mobilier adéquat pour la réception du public, la refonte du système électrique pour à la fois le courant faible et fort, le tout en changeant des menuiseries et volets très anciens de ce bâtiment. Cela permettant d'avoir un outil plus moderne et fonctionnel, répondant aux besoins des nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettant aux élus et agents de la commune de répondre aux nouvelles exigences des missions du service public d'aujourd'hui.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
52 361,49€ Restauration et mise en accessibilité de la Mairie	PREFECTURE DE LA GIRONDE DETR 2023	35,00%	18 326,52€
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL FDAEC 2023	30,95%	16 204,00€
	Sous – Total	65,95%	34 530,52€
	Autofinancement Communal	34,05%	17 830,97€
	Total	100,00%	52 361,49€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet de restauration et de mise en accessibilité de la Mairie, ainsi que de l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du FDAEC 2023 auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 16 204,00€ pour les travaux de restauration et de mise en accessibilité de la Mairie,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE